

HORIZON ATLANTIQUE 17

Fonds de dotation

Rue du Docteur Schweitzer

17019 La Rochelle Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

HORIZON ATLANTIQUE 17

Fonds de dotation

Rue du Docteur Schweitzer

17019 La Rochelle Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2020

Au conseil d'administration du fonds de dotation HORIZON ATLANTIQUE 17

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos soins, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds de dotation HORIZON ATLANTIQUE 17 relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « 3.1 Changement de méthode comptable » de la note « 3. Règles & Méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels qui expose le changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement ANC n°2018-06.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que

les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute

anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Bordeaux, le 7 mai 2021

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Matl

ACTIF	Exercice 2020			Exercice 2019
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	- €	- €	- €	- €
Frais de recherche et de développement	- €	- €	- €	- €
Donations temporaires d'usufruit	- €	- €	- €	- €
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	- €	- €		- €
Immobilisations incorporelles en cours	- €	- €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles				
Terrains	- €	- €	- €	- €
Constructions	- €	- €	- €	- €
Installations techniques, matériel et outillage industriels	- €	- €	- €	- €
Immobilisations corporelles en cours	- €	- €	- €	- €
Avances et acomptes	- €	- €	- €	- €
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées	- €	- €	- €	- €
Autres titres immobilisés	- €	- €	- €	- €
Prêts	- €	- €	- €	- €
Autres	- €	- €	- €	- €
Total I	- €	- €	- €	- €
AC' ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	- €	- €	- €	- €
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	8 975,00 €	- €	8 975,00 €	4 761,00 €
Créances reçues par legs ou donations	- €	- €	- €	
Autres	10 000,00 €	- €	10 000,00 €	20 000,00 €
Valeurs mobilières de placement	- €	- €	- €	
Instruments de trésorerie	- €	- €	- €	
Disponibilités	57 936,12 €	- €	57 936,12 €	50 376,84 €
Charges constatées d'avance	- €	- €	- €	600,00 €
Total II	76 911,12 €	- €	76 911,12 €	75 737,84 €
Frais d'émission des emprunts (III)	- €	- €	- €	- €
Primes de remboursement des emprunts (IV)	- €	- €	- €	- €
Ecart de conversion Actif (V)	- €	- €	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	76 911,12 €	- €	76 911,12 €	75 737,84 €

PASSIF	Exercice 2020	Exercice 2019
FONDS PROPRES *		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	- €	- €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires	15 000,00 €	15 000,00 €
Fonds propres complémentaires	- €	- €
Ecarts de réévaluation	- €	- €
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles	- €	- €
Réserves pour projet de l'entité	39 205,06 €	10 534,26 €
Autres	- €	- €
Report à nouveau	- €	- €
Excédent ou déficit de l'exercice	1 452,06 €	28 670,80 €
Situation nette (sous total)	55 657,12 €	54 205,06 €
Fonds propres consommables	- €	- €
Subventions d'investissement	- €	- €
Provisions réglementées	- €	- €
Total I	55 657,12 €	54 205,06 €
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	- €	- €
Fonds dédiés	- €	- €
Total II	- €	- €
PROVISIONS		
Provisions pour risques	- €	- €
Provisions pour charges	- €	- €
Total III	- €	- €
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés	- €	- €
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	- €	- €
Emprunts et dettes financières diverses	- €	- €
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	1 254,00 €	1 532,78 €
Dettes des legs ou donations	- €	- €
Dettes fiscales et sociales	- €	- €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	- €	- €
Autres dettes	- €	- €
Instruments de trésorerie	- €	- €
Produits constatés d'avance	20 000,00 €	20 000,00 €
Total IV	21 254,00 €	21 532,78 €
Ecarts de conversion Passif (V)	- €	- €
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	76 911,12 €	75 737,84 €

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020	Exercice 2019
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	- €	- €
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	- €	- €
dont ventes de dons en nature	- €	- €
Ventes de prestations de service	15 063,00 €	4 930,00 €
dont parrainages	- €	- €
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	- €	- €
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	- €	- €
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	230,00 €	8 363,96 €
Mécénats	8 000,00 €	- €
Legs, donations et assurances-vie	- €	- €
Contributions financières	10 000,00 €	20 000,00 €
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	- €	- €
Utilisations des fonds dédiés	- €	- €
Autres produits	- €	- €
Total I	33 293,00 €	33 293,96 €
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	20,28 €	- €
Variation de stock	- €	- €
Autres achats et charges externes	1 891,57 €	3 636,23 €
Aides financières	30 000,00 €	
Impôts, taxes et versements assimilés	7,72 €	10,19 €
Salaires et traitements	- €	- €
Charges sociales	- €	- €
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	- €	- €
Dotations aux provisions	- €	- €
Report en fonds dédiés	- €	- €
Autres charges	- €	1 077,06 €
Total II	31 919,57 €	4 723,48 €
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 373,43 €	28 570,48 €
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	- €	- €
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	- €	- €
Autres intérêts et produits assimilés	78,63 €	100,32 €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	- €	- €
Différences positives de change	- €	- €
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
Total III	78,63 €	100,32 €
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Intérêts et charges assimilées	- €	- €
Différences négatives de change	- €	- €
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	- €	- €
Total IV	- €	- €
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	78,63 €	100,32 €
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	- €	- €
Total V	- €	- €
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	- €	- €
Sur opérations en capital	- €	- €
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	- €	- €
Total VI	- €	- €
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- €	- €
Participation des salariés aux résultats (VII)	- €	- €
Impôts sur les bénéfices (VIII)	- €	- €
Total des produits (I + III + V)	33 371,63 €	33 394,28 €
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	31 919,57 €	4 723,48 €
EXCEDENT OU DEFICIT	1 452,06 €	28 670,80 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature	2 750,00 €	2 520,00 €
Prestations en nature	- €	- €
Bénévolat	- €	- €
TOTAL	2 750,00 €	2 520,00 €
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature	- €	- €
Mises à disposition gratuite de biens	- €	- €
Prestations en nature	- €	- €
Personnel bénévole	- €	- €
TOTAL	- €	- €

Annexe aux comptes annuels

Fonds de dotation Horizon Atlantique 17

Les informations ci-après constituent l'annexe au Bilan de l'exercice clos le 31/12/2020.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Objet social du Fonds de dotation

Le fonds de dotation a pour objet :

- le financement de programmes de recherche, de développement et d'innovation notamment dans les domaines cliniques, thérapeutiques, épidémiologiques, médico-économiques, paramédicaux, sociaux ou tout autre domaine sélectionné par le fonds de dotation pour leur pertinence sur les questions de santé, seul ou en partenariat avec d'autres organismes ;
- le renforcement des synergies avec les soins primaires ;
- le renforcement des synergies entre la recherche publique et la recherche privée ;
- de favoriser le développement des innovations à l'initiative des personnels médicaux et non-médicaux
- de favoriser le transfert vers les patients des innovations diagnostiques et thérapeutiques ;
- de favoriser la formation des personnels, tant médicaux que non-médicaux à la recherche.

2. Evènements significatifs de l'Exercice

L'exercice du 31 Décembre 2020 est le deuxième exercice du fonds de dotation Horizon Atlantique 17.

Projets ayant bénéficiés de dons ou de contributions financières

Le projet de recherche SPLAASH a reçu un don de 2 000 € de la part de la société Léa Nature,

Le projet AROMA-REA a été lauréat de l'appel à projet de l'AADAIRC et a reçu une contribution financière de 10 000€,

Le projet de maternité écoresponsable « 1400 jours pour bébé » a reçu un don de 2 000€ par les Laboratoires Guigoz, et un don en nature d'une valeur de 2 750€ de la part d'EXPANSCIENCES Laboratoires.

Partenaire programme

Un contrat de partenariat a été signé en 2019 avec B Braun pour un soutien financier de 40 000€ pour la durée de l'étude SCRAP. 20 000 € ont été reçus au cours de l'exercice 2019. En 2020, 10 000 € ont été versés au fonds de dotation. Les 30

000 € cumulé sur 2019 et 2020 ont été reversés au Groupe Hospitalier pour permettre la bonne réalisation des inclusions et la mise à disposition des moyens humains et matériels. Le Fonds de dotation Horizon Atlantique 17 reste titulaire d'un solde de 10 000 € à recevoir sur ce projet en 2021.

Soutien des actions du fonds de dotation

Trois dons de particuliers d'un montant total de 230 € ont été reçus pour soutenir les activités du fonds de dotation

En compensation de la mise à disposition de décor par le Groupe Hospitalier de la Rochelle Ré Aunis, LE BAL DES FOLLES a versé 4 000 € à Horizon Atlantique 17.

Contrepartie financières à la participation à des études cliniques

La participation à l'étude NOVA a abouti à la facturation de 11 380 € de contrepartie financière pour l'activité de recherche du service de dermatologie.

La participation à l'étude B9991032 a abouti à la facturation de 2 975 € de contrepartie financière pour l'activité de recherche du service d'oncologie.

La participation à l'étude KYPROLIS a abouti à la facturation de 708 € de contrepartie financière pour l'activité de recherche du service de pharmacie.

3. Règles & Méthodes comptables

Les états financiers sont présentés en Euros.

Les comptes annuels 2020 sont établis conformément aux règles et méthodes comptables applicables en France, dans le respect :

- aux dispositions du code de commerce ;
- aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes : les éléments inscrits en comptabilité sont évalués selon la méthode du coût historique dans le respect de la continuité de l'exploitation, de la permanence des méthodes et de l'indépendance des exercices.

3.1 Changement de méthode comptable

La première application du règlement ANC n°2018-06 constitue un changement de méthode comptable.

Ce changement de méthode n'affecte pas significativement la présentation des comptes en l'absence de fonds dédiés et d'abandons de frais engagés par les bénévoles.

L'incidence de la première application du règlement ANC n°2018-06 sur les comptes à l'ouverture de l'exercice est la suivante : néant.

3.2 Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées pour faire face à des sorties de ressources probables au profit de tiers, sans contrepartie pour le fonds de dotation.

Elles sont estimées en tenant compte des hypothèses les plus probables ou en utilisant des méthodes statistiques selon la nature des provisions.

3.3 Dettes d'exploitation

Les dettes d'exploitation sont comptabilisées lorsque conformément à une commande du fonds de dotation Horizon Atlantique 17, la marchandise a été réceptionnée ou la prestation rendue.

3.4 Produits d'exploitation

Ils sont constitués :

- Du revenu de la dotation ;
- De produits financiers ;
- Du produit des dons et legs ;
- De subventions d'organisations nationales et internationales ;
- Du produit de ventes et rémunérations pour services rendus ;
- Des revenus tirés de la propriété intellectuelle.

3.5 Charges d'exploitation

Les opérations de mécénat sont comptabilisées dès la réception du bien ou la constatation du service fait d'une prestation relative à l'exercice. Les prestations de service sont prises en charge par le fonds de dotation au fur et à mesure de leur réalisation.

3.6 Fonds dédiés

Il est comptabilisé dans les fonds dédiés la partie des versements annuels, affectée aux actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17 et n'ayant pu être utilisée dans l'exercice.

En €	Fonds à engager en début d'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagements à réaliser	Fonds dédiés 31.12.2020
Fonds dédiés	-	-	-	-

3.7 Mise à disposition

Aucun tiers ne met gratuitement à la disposition du Fonds de dotation Horizon Atlantique 17 du personnel.

Un avenant à la convention de partenariat a été signé pour déterminer les conditions de mise à disposition de moyens humains et matériels par le Groupe Hospitalier pour la réalisation de l'étude SCRAP et les modalités de remboursement par le fonds de dotation.

4. Notes sur le compte de résultat.

4.1 Fonds dédiés

Il est comptabilisé dans les fonds dédiés la partie des versements annuels, affectée aux actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17 et n'ayant pu être utilisée dans l'exercice.

4.2 Honoraires Commissaires Aux Comptes

Le montant des honoraires s'élève à 1 200 €.

4.3 Rémunérations des dirigeants

Néant

5. Notes sur le Bilan et le Hors bilan

5.1 Compte de régularisation actif

Il n'existe pas de Charges Constatés d'Avance au 31.12.2020.

5.2 Etat des échéances des créances

L'ensemble des créances ont une échéance à moins d'un an :

En €	A moins d'un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	-	-
Actif circulant	18 975 €	-
Charges constatées d'avance	-	-

La part à un an correspond à ;

- 10 000€ de solde relatif à la convention de mécénat B. Braun (montant total de la convention de 40 000€ dont 30 000€ ont été reversés au GH LRRA au cours de la période) selon le rythme estimé d'inclusion des patients et la remise du rapport du projet. A noter que les 10 000€ restant à recevoir ont été comptabilisés en produits constatés d'avance et n'impact pas le résultat de la période, les faits générateurs d'inclusions des patients au programme n'étant pas activés en date de clôture.
- 4 000 € au titre d'une convention de mise à disposition de décor en décembre 2020
- 2 975 € au titre d'une facture émise en décembre 2020
- 2 000 € au titre de la part de la société Léa Nature sur le projet SPLASH

5.3 Etat des échéances des dettes

Le solde fournisseurs est de 0 €

5.4 Engagements Hors Bilan

a) Engagements reçus

En application des statuts, à la constitution, le fonds est constitué d'une dotation initiale de 15 000 €.

La dotation en capital est consommable, pour permettre la réalisation de l'objet défini à l'article 2 des statuts. Les modalités de consommation de la dotation seront déterminées par le conseil d'administration.

b) Engagements donnés.

Le fonds de dotation Horizon Atlantique 17 n'a pas donné d'engagement au titre de l'exercice 31.12.2020.

5.5 Perspectives 2021

Pour les actions du fonds de dotation Horizon Atlantique 17, il n'est pas prévu de nouveau versement au titre d'un plan pluriannuel.

Certificate Of Completion

Envelope Id: CF529872B04D440F9FF072C35EDED461	Status: Completed
Subject: [DDocs] Signature asked on mission Fonds de dotation Horizon Atlantique 17	
Source Envelope:	
Document Pages: 14	Signatures: 1
Certificate Pages: 2	Initials: 0
AutoNav: Disabled	Envelope Originator:
Envelopeld Stamping: Disabled	Mathieu Perromat
Time Zone: (UTC+01:00) Brussels, Copenhagen, Madrid, Paris	6 place de la Pyramide
	Paris-la-Défense Cedex, Ile-de-France 92908
	IP Address: 193.221.117.10

Record Tracking

Status: Original 5/7/2021 7:13:18 AM	Holder: Mathieu Perromat	Location: DocuSign
---	--------------------------	--------------------

Signer Events

Mathieu PERROMAT

Partner

Deloitte France Audit

Security Level: Email, Account Authentication (None), Digital Certificate

Signature Provider Details:

Signature Type: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Signature Issuer: IDnow GmbH Video Ident for QES (Client ID: 432b0d94-c7e1-443b-8811-b0e336bb0b0a)

Correlation Identifiers:

FAA-AGENY

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Signature



Signature Adoption: Uploaded Signature Image
Using IP Address: 163.116.163.122

Signature Provider Location: <https://authentication.idnow.de/docusign/requests/signature>

Timestamp

Sent: 5/7/2021 7:15:25 AM
Viewed: 5/7/2021 7:25:36 AM
Signed: 5/7/2021 7:27:02 AM

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

rlevet@deloitte.fr

COPIED

Sent: 5/7/2021 7:15:25 AM
Viewed: 5/7/2021 8:06:06 AM

Security Level: Email, Account Authentication (None)

Electronic Record and Signature Disclosure:

Not Offered via DocuSign

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events

Signature

Timestamp

Envelope Summary Events	Status	Timestamps
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	5/7/2021 7:15:25 AM
Certified Delivered	Security Checked	5/7/2021 7:25:36 AM
Signing Complete	Security Checked	5/7/2021 7:27:02 AM
Completed	Security Checked	5/7/2021 7:27:02 AM

Payment Events	Status	Timestamps
-----------------------	---------------	-------------------